

# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Marché passé en Procédure Adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

**PRESTATIONS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET DE VISITES SCOLAIRES POUR UN VOYAGE EN Italie (ROME et la CAMPANIE) POUR 49 ELEVES ET 4 ACCOMPAGNATEURS**

[Date et heure limites de réception des offres](#)

**Vendredi 12 novembre 2021 à 12h00**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Stéphane ALLEMAND, Principal  
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Jérôme GLERE  
Service acheteur : Intendance de l'établissement

[Référence marché :](#)

**01/2022**

## **Article 1 : objet du marché**

### **1.1 Définition de la prestation**

**Date** : du 11 avril 2022 au 16 avril 2022 inclus

**Durée du séjour** : 6 jours

**Moyen de transport** : autocar de tourisme grand confort

**Type d'hébergement** : hôtel \*\*\* minimum avec une description et une distinction entre l'hébergement des élèves et celui des accompagnateurs

**Destination** : Rome et la Campanie

**Lieu de départ** : Talence, Collège Victor Louis

**Nombre de participants** : 49 élèves et 4 accompagnateurs

### **Détail du programme** :

- **JOUR 1** : départ en autocar

Repas libres

Route de nuit

- **JOUR 2** : arrivée à Rome.

Visite du Colisée

Visite du forum romain

Visite des forums impériaux

Visite des musées capitolins

- **JOUR 3** :

Visite d'Herculanum

Visite de Paestum et de son musée

- **JOUR 4** : Visite de Pompéi sur la journée complète
- **JOUR 5** : Visite de Rome et de ses monuments emblématiques
  - place de la basilique Saint-Pierre
  - château Saint Ange
  - place Navone
  - Panthéon
  - église Saint Ignace
  - place d'Espagne
  - fontaine de Trévi
- **JOUR 6** : retour à Talence

### **Le prix du séjour doit comprendre** :

- Le transport aller-retour en autocar de grand tourisme et les services du car pour le circuit ci-dessus (transfert entre les différents lieux dans un car conforme à la législation sur le transport d'élèves).
- Les frais de chauffeurs, péages d'autoroutes, parkings et check-points obligatoires.
- Les frais d'hébergement et de repas de 2 conducteurs sur place, avec les mêmes prestations que celles du groupe.
- Le logement en hôtel 3\* avec la localisation suivante
  - Nuitée J2/J3 à FIUGGI
  - Nuitée J3/J4 proche Castellamare Di Stabie
  - Nuitée J4/J5 à FIUGGI
- Tous les repas du déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 6 inclus
- Les droits de réservations pour l'entrée au Colisée, au forum romain, aux musées capitolins, à Herculanum, à Paestum et à Pompéi
- Un carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé, les éléments techniques, un guide touristique de la région visitée.

- Une messagerie vocale consultable par les parents.
- L'assurance annulation

### 1.2 Décomposition en lots

Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous :  
Lot 1 - Prestations de transport, d'hébergement, de sorties et de visites.

### 1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

## **Article 2 : lieu d'exécution de la prestation**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en Italie (ROME et la CAMPANIE) du 11 au 16 avril pour 49 élèves du Collège Victor Louis à Talence et 4 accompagnateurs.

Les prestations comprennent, outre le transport en Bus BORDEAUX – ROME (Aller/retour), l'hébergement en hôtel 3\* les prestations décrites dans l'objet du voyage entre les jours 1 et 6.

## **Article 3 : durée du marché**

Le voyage devra se dérouler entre le 11 avril 2022 et le 16 avril 2022.

## **Article 4 : pièces constitutives du marché**

### 4.1 Documents contractuels

- L'acte d'engagement complété et signé (ATTRI 1) avec le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières ;
- Un mémoire technique explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du voyage, le prix, les informations sur le transporteur, l'existence d'assurance annulation, le lieu d'hébergement, l'environnement du lieu d'hébergement, le déroulement et le choix des visites et des sorties, etc.
- L'annexe "conditions particulières propres au voyageur" fournie et complétée par celui-ci. Annexe dans laquelle le voyageur pourra notamment préciser les dates de versements des acomptes.

### 4.2 Documents généraux

- Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur au moment de la consultation.

**L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le Collège Victor Louis à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun autre contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.**

## **Article 5 : contenu et forme des prix**

### 5.1 Forme des prix

Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement.

## 5.2 Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

### **Article 6 : régime des prix**

Les prix sont fermes et non actualisables.

### **Article 7 : Facturation et règlement des comptes**

Les factures seront transmises via l'application CHORUS et porteront, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire du marché
- ses coordonnées bancaires telles que précisées dans l'offre
- la référence du marché
- la date
- le montant HT et TTC de la prestation
- le taux et le montant de la TVA
- le nom et l'adresse du service acheteur

Le paiement des marchandises sera effectué par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture et par virement bancaire sur le compte indiqué sur l'acte d'engagement (IBAN). Il sera effectué suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du cahier des clauses administratives générales (CCAG FCS, arrêté du 30/03/2021).

Le dépassement du délai de 30 jours donne lieu au versement d'intérêts moratoires. Ce taux est le taux de l'intérêt légal.

### **Article 8 : avances et retenues**

S'agissant de l'avance, il est fait application de l'article R. 2191-3 du Code de la Commande Publique.

### **Article 9 : délais d'exécution**

Du 11 avril 2022 au 16 avril 2022

### **Article 10 : pénalités encourues par le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

### **Article 11 : assurance souscrite par le titulaire du marché**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

### **Article 12 : résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés au chapitre 7 du CCAG-FCS.

### **Article 13 : règlement des litiges**

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

### **Article 14 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé**

Néant

### **Article 15: Contenu des prestations**

Lot 1 - Prestations de transport, d'hébergement et de visites

Le candidat fournira un **mémoire technique** où pourront figurer, selon les formules proposées :

- les caractéristiques du transport (horaires, modalités de transport, caractéristiques du bus de tourisme...).
- la localisation de l'hébergement et la qualité de son environnement.
- les conditions d'hébergement des élèves et des accompagnateurs
- le programme des visites proposées détaillé
- **toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

### **L'offre doit comprendre :**

- ✓ L'assurance annulation, pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage. La démission d'un élève de l'établissement devra également être couverte par l'assurance annulation. **Le détail des modalités de remboursement des différents scénarios COVID sera fourni (cas contact Italie/France, interdiction de sortie/entrée du territoire Italie/France).**
- ✓ une assurance assistance
- ✓ tous les frais de voyage
- ✓ le dossier de voyage

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**